

TARIFS DES DROITS DE VOIRIE - SERVICE AMENAGEMENT URBAIN 2020								
Nature	Mode de calcul	détails	2019			2020		
			zone 1	zone 2	zone 3	zone 1	zone 2	zone 3
<b>COMMERCES ( DROITS PERMANENTS) +2%</b>								
Occupation au sol, installation manège " sédentaire"	m <sup>2</sup> par année du calendrier civil	Tout semestre entamé est dû	15,93	15,93	15,93	16,25	16,25	16,25
Marquises, auvents, stores	ml par année du calendrier civil,	ml par année du calendrier civil, toute année commencée est due	12,75	9,79	7,27	13,01	9,98	7,42
Cloisons latérales de devantures quelque soit le matériaux, ( vitres, grilles, paravents...)	Mesure de la plus grande saillie de l'objet développé, prise horizontalement	ml par année du calendrier civil, tout année commencée est due	5,31	5,31	5,31	5,41	5,41	5,41
installations mobiles (terrasses, étals, appareils divers)	m <sup>2</sup> par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	9,61	6,95	5,63	9,80	7,09	5,75
stationnement pour véhicules 2 roues destinés à la livraison	m <sup>2</sup> par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	9,60	6,95	5,64	9,80	7,09	5,75
Jardinières, pot de fleurs, support journaux, chevalet etc.	Unité par an	toute année commencée est due	53,06	42,45	31,84	54,12	43,30	32,47
Enseigne non lumineuse bandeau ou drapeau		m <sup>2</sup> de surplomb par année du calendrier civil, toute année commencée est due	10,22	10,22	10,22	10,42	10,42	10,42
Enseigne lumineuse bandeau ou drapeau dont le visuel est <à 0,50m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup> de surplomb par année du calendrier civil, toute année commencée est due	16,62	16,62	16,62	16,95	16,95	16,95
Enseigne lumineuse bandeau ou drapeau dont le visuel est > 0,50m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup> de surplomb par année du calendrier civil, toute année commencée est due	31,01	31,01	31,01	31,63	31,63	31,63
Foyer lumineux,	unité par année du calendrier civil,	toute année commencée est due	12,19	12,19	12,19	12,43	12,43	12,43
Rampe lumineuse	ml de surplomb par année du calendrier civil,	toute année commencée est due	4,24	4,24	4,24	4,33	4,33	4,33
Forfait terrasse de café 6 mois ou plus	m <sup>2</sup> d'occupation par année du calendrier civil, toute année commencée est due	La terrasse est démontée aux heures de fermeture de l'établissement	57,63	40,37	33,79	58,79	41,18	34,47
installations fixes (kiosques, échoppes, terrasses)	m <sup>2</sup> par année du calendrier civil	toute année commencée est due	228,51	148,39	111,27	233,08	151,36	113,50
Boutiques, devantures, attributs de façade > 10 cm et < à 25 cm	ml par année du calendrier civil	saillie inférieure à 25 centimètres toute année commencée est due	21,50	17,32	10,08	21,93	17,67	10,28
Boutiques, devantures, attributs de façade > à 25 cm	ml par année du calendrier civil,	saillie supérieure à 25 centimètres toute année commencée est due	43,02	29,66	18,83	43,88	30,25	19,21
<b>TOURNAGES (DROITS TEMPORAIRES) +2%</b>								
occupation du domaine public pour prises de vues ou tournage	m <sup>2</sup> par jour	droit forfaitaire par journée de tournage jusqu'à 50 m <sup>2</sup> d'occupation du domaine public matériel nécessaires compris	610,98	610,98	610,98	623,20	623,20	623,20
occupation du domaine public pour prises de vues ou tournage	m <sup>2</sup> par jour	droit forfaitaire par journée de tournage par tranche indivisible de 50 m <sup>2</sup> d'occupation du domaine public au delà des 50 premier m <sup>2</sup> matériel nécessaires compris	304,72	304,72	304,72	310,81	310,81	310,81
<b>TRAVAUX (DROITS TEMPORAIRES) +2%</b>								
Flèches signalétiques promoteurs	1 à 10 flèches	par mois, toute période commencée est due	52,50	52,50	52,50	53,55	53,55	53,55
Flèches signalétiques promoteurs	11 à 20 flèches	par mois, toute période commencée est due	157,50	157,50	157,50	160,65	160,65	160,65
Palissade de chantier sans publicité	ml par journée calendaire		0,64	0,64	0,64	0,66	0,66	0,66
Palissade de chantier avec publicité	ml par journée calendaire	avec 25% au maximum du linéaire affecté aux espaces publicitaires.	1,30	1,30	1,30	1,32	1,32	1,32
emprise de chantier et bulles de vente	m <sup>2</sup> par journée calendaire		0,59	0,59	0,59	0,60	0,60	0,60
Échafaudages de pied ( tous confondus y compris les étais )	m <sup>2</sup> par journée calendaire	projection au sol du rectangle circonscrit	0,59	0,59	0,59	0,60	0,60	0,60
Benne	l'unité pour un forfait de 3 jours		16,18	16,18	16,18	16,51	16,51	16,51
Benne	l'unité par journée calendaire au delà du troisième jour		9,69	9,69	9,69	9,89	9,89	9,89
Support de ligne électrique	l'unité par mois	tout mois commencé est dû	21,85	21,85	21,85	22,29	22,29	22,29
Réseau aérien, ligne électrique, ligne téléphonique.....	ml par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	4,55	4,55	4,55	4,64	4,64	4,64
Occupation du DP par une grue mobile ou engins de levage automoteurs	avec maintien de la circulation	Par 1/2 journée	163,86	163,86	163,86	167,14	167,14	167,14
Occupation du DP par une grue mobile ou engins de levage automoteurs	fermeture totale de la voie	Par 1/2 journée	327,73	327,73	327,73	334,28	334,28	334,28
construction en surplomb (oriels, tourelles, balcons, bow window, etc.)	surface en mètre carré de la projection horizontale de la partie en saillie	droit unique à l'établissement	170,35	170,35	170,35	173,76	173,76	173,76
<b>DEMEMAGEMENTS (DROITS TEMPORAIRES) +2%</b>								
Neutralisation stationnement déménagement	Longueur 10 ml / jour		39,58	39,58	39,58	40,37	40,37	40,37
Engins de levage : Monte meubles, monte matériaux	Longueur 5 ml / jour		26,38	26,38	26,38	26,91	26,91	26,91
neutralisation voie de circulation pour déménagement	forfait / jour	avec maintien de la circulation	63,67	63,67	63,67	64,95	64,95	64,95
<b>AUTRES (DROITS TEMPORAIRES) +2%</b>								
Occupation du sol, installation mobile temporaire ( Etalage ponctuel, fleurs, sapins, huîtres ou autre Stands, chapiteaux, divers )	m <sup>2</sup> par mois calendaire,	tout mois commencé est dû	4,88	4,88	4,88	4,98	4,98	4,98
Occupation du sol, installation mobile temporaire ( Etalage ponctuel, fleurs, sapins, huîtres ou autre Stands, chapiteaux, divers )	m <sup>2</sup> par jour, maximum 3 jours	petite manifestation commerciale	1,56	1,56	1,56	1,59	1,59	1,59
Occupation du domaine public pour spectacles divers et forains	m <sup>2</sup> par journée calendaire		2,11	2,11	2,11	2,15	2,15	2,15
abaissés de trottoir, entrée charretière	droit unique à l'établissement	linéaire de bordures rampants compris	15,57	15,57	15,57	15,88	15,88	15,88
Facturation minimum			6,09	6,09	6,09	6,22	6,22	6,22